

FICHE 17

AFFECTATION SUR POSTES A PROFIL (POP)

Réf. : BIR spécial du 17 février 2025 – Lignes Directrices de Gestion Académique

V. Eléments fixes liés à la carrière

Afin de garantir la stabilité des équipes pédagogiques les enseignants retenus dans le cadre de la procédure POP et ainsi affectés définitivement dans l'académie de Lyon, devront respecter une durée minimale de trois ans sur poste avant de pouvoir participer à nouveau aux mouvements inter et intra-académiques.

Après trois années de service effectif et en position d'activité sur le poste à profil obtenu, l'expérience et le parcours professionnel des agents sont valorisés par une bonification.

Cette bonification est attribuée uniquement sur des vœux « larges » COM/GEO/ZRE/ZRD/DPT/ACA associés à la rubrique « tout type d'établissement ».

5.1 Bonification à la sortie :

- 3 ans et plus : **30** points.

Ces points sont cumulables avec toutes les autres bonifications. Elle est octroyée sous condition d'être affecté au 1^{er} septembre de l'année n-1 sur le poste POP et d'avoir exercé 3 ans effectifs (jusqu'au 31 août n) sur ce même poste.